

PROJET DE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027

Auvergne-Rhône-Alpes

Fiche annexe n°22 – Patrimoines

1. Modalités de déclinaison du volet

Le patrimoine culturel contribue à l'émergence d'un sentiment d'appartenance pour les populations autour de l'identité d'un territoire et peut participer ainsi au développement durable de ces espaces. La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose notamment d'un grand nombre de monuments, institutions patrimoniales, secteurs historiques et d'une grande diversité de sites et de paysages. La préservation de ce patrimoine très riche et sa valorisation sont des enjeux majeurs en termes d'aménagement durable, d'adaptation aux changements et d'emploi local.

Les projets s'inscriront dans l'approche transversale du paysage et des patrimoines culturels, au service du projet de territoire, avec pour objectifs l'amélioration de la qualité du cadre de vie, le développement de la recherche en faveur de la qualité architecturale, urbaine et paysagère pour les territoires en processus de mutation, ou encore l'éducation et la sensibilisation à la préservation de ces patrimoines.

Une attention particulière doit être portée aux projets répondant à un besoin de revitalisation ou de rééquilibrage territorial. Le CPER constituera un levier important de mobilisation de différents niveaux de collectivités pour les territoires les plus démunis ou les plus vulnérables.

Les projets patrimoniaux inscrits au CPER devront répondre aux exigences de transition écologique, tout en disposant d'un fort potentiel culturel et concourant au maillage de la région. Il conviendra de trouver un juste équilibre entre les projets confortant le réseau des petites et moyennes villes et les projets relevant des grands équipements à rayonnement régional, voire national. Concernant les projets muséaux, seuls sont éligibles au CPER les projets portés par des musées de France qui respectent les obligations attachées à l'appellation telles que fixées par le code du patrimoine.

Ainsi, au regard de la concordance des objectifs poursuivis et de leur maturité, et à titre d'illustration, le projet suivant ferait l'objet d'un soutien de l'État et de la Région :

- *Projet de rénovation et d'extension du musée DECHELETTE à Roanne ;*
- *Construction d'un bâtiment neuf réunissant les deux musées d'Aurillac.*

2. Maquette détaillée du volet

Mesure	Crédits contractualisés Etat	Crédits contractualisés Conseil régional	Crédits valorisés Etat	Crédits valorisés Conseil régional
Soutien aux patrimoines	14,2 M€	14,2 M€		